

# La Lettre des Enseignants Du Nord

"Faites la différence"



## 150 MILLIONS D'EUROS POUR L'ECOLE PRIVEE...

...pris dans la poche  
des contribuables locaux.

En publiant une nouvelle circulaire d'application de l'article 89 de la loi du 13 août 2004, le gouvernement fait le choix du privé contre l'enseignement public. Cet article, très contesté, oblige les maires à financer la scolarisation des élèves de leur commune dans des établissements privés situés dans une autre commune.

Alors qu'une première circulaire avait été annulée par le Conseil d'Etat en juin dernier suite au recours du CNAL (Comité National d'Action Laïque), le gouvernement n'a eu d'autres priorités que d'en rédiger une nouvelle pendant l'été.

Le **SE-UNSA** constate que l'enseignement privé bénéficie déjà d'un traitement de faveur au détriment de l'école publique. En effet, alors que les effectifs du privé stagnent depuis plusieurs années aux alentours de 16,50 %, il reçoit 20 % des emplois publics d'enseignement.

Cette sur-dotation budgétaire de 25 % (l'équivalent d'un enseignant de plus dans chaque école de quatre classes) ne suffisait visiblement pas pour le gouvernement. Grâce à cette circulaire, l'enseignement privé va pouvoir bénéficier, en plus, de plus de 150 millions d'euros provenant des contribuables locaux qui seraient tous contraints de financer, les choix personnels de quelques-uns.

Ce nouveau cadeau du gouvernement au privé, alors que les restrictions budgétaires touchent durement l'Ecole Publique, est inadmissible pour le **SE-UNSA**. Il réaffirme sa demande d'abrogation de l'article 89, et soutiendra les maires et les contribuables dans leur résistance à l'application de ce texte.

Le **SE-UNSA** étudiera avec les autres organisations membres du CNAL tous les recours juridiques possibles contre cette nouvelle circulaire.

## OUVERTURES DE CLASSES :

achetez le journal !

Le **SE-UNSA** s'apprête à demander à l'Inspection Académique du Nord de bien vouloir l'abonner aux quotidiens régionaux afin que nous puissions informer au plus tôt les collègues des décisions prises au 9ème étage de la rue Claude Bernard.



Sans attendre une convocation à un CTP de rentrée qui n'est jamais venue, le **SE-UNSA** avait envoyé à toutes les écoles dont la situation devait être revue en septembre une fiche enquête et fait remonter dans les services les informations dont il disposait.

Petite idée : et si nous faisons pareil pour nos futures enquêtes...

---

## RENTREE 2007 :

un affaiblissement organisé

Pour le **SE-UNSA**, la rentrée scolaire 2007 s'effectue sous le signe d'une difficulté organisée pour le service public d'Education.

Création de 400 postes dans le 1<sup>er</sup> degré, soit un poste pour 53 élèves. Suppressions massives de postes dans les collèges et les lycées qui se traduisent par des alourdissements d'effectifs, une nouvelle diminution de l'offre éducative, une très grande difficulté à mettre en place des dispositifs d'aide et de suivi des élèves en difficulté.

Dans cette situation, l'annonce d'un projet de budget 2008 supprimant 11 200 emplois dans l'Éducation nationale, dont 10 200 postes d'enseignants, est inacceptable pour le **SE-UNSA**.

Fruit d'une vision purement gestionnaire, une telle orientation fait des économies son fil rouge, en lieu et place des besoins éducatifs.

# SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP :

## La seule création d'A.V.S. ne suffit pas !

Le gouvernement vient d'annoncer la création de 2700 postes d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) pour répondre à l'explosion de la demande de scolarisation d'enfants en situation de handicap à cette rentrée 2007.

Des postes d'AVS en plus ? Le **SE-UNSA**, qui le revendiquait, ne peut que s'en réjouir, même si les difficultés de recrutement et de formation ne les rendront opérationnels que plusieurs semaines après la rentrée...

Mais, pour le **SE-UNSA**, il s'agit d'une réponse incomplète. Le ministère de l'Education nationale fait en effet totalement l'impasse sur les difficultés rencontrées aujourd'hui par les enseignants accueillant, sans soutien suffisant, des élèves en situation de handicap dans leurs classes. De même, alors que 200 unités pédagogiques d'intégration ouvriront dans le second degré à cette rentrée, il ne dit pas un mot sur la façon dont il compte préparer les professeurs

qui y interviendront.

Si l'aide apportée par les auxiliaires est indispensable pour certains enfants, les besoins en formation des collègues qui les accueillent, le fonctionnement des enseignants référents intervenant en relation avec les maisons départementales des personnes handicapées sont de vraies urgences pour réussir la scolarisation.

Pour le **SE-UNSA**, elles nécessitent d'autres réponses que le « silence radio » ministériel !

## SERVICE MINIMUM

### DANS LES ECOLES :

#### Pas touche au droit de grève !

Apparu confusément en juillet autour du débat sur les transports, le service minimum dans les écoles primaires est devenu clairement en septembre un objectif pour le ministre de l'Education nationale.

Les sujets de tension n'étaient-ils pas assez nombreux en cette rentrée scolaire placée sous le signe des retraits massifs d'emplois ? Il faut croire que non, puisque le ministre a jugé bon de rajouter désormais celui du droit de grève.

Soucieux des conditions de scolarité des élèves et conscient des difficultés des parents, le SE-UNSA a toujours considéré la grève comme un ultime recours à n'utiliser qu'après échec de toutes les procédures de dialogue.

Pour autant, le SE-UNSA rappelle que cette liberté compte parmi les critères permettant de juger du caractère démocratique d'une société. Pour notre syndicat, les plus de 300 000 enseignants du 1er degré ne sauraient être exclus de ce droit fondamental reconnu par la constitution à tous les citoyens.

Le SE-UNSA n'est pas hostile à l'organisation de garderies. Mais, dès lors qu'en cas de grève, le principe d'un accueil obligatoire par des enseignants serait retenu, cela signifierait remettre automatiquement en cause leur droit de grève.

Le SE-UNSA appelle donc le ministre à bien peser ses propos et ses actes. Il l'appelle à commencer par mettre en oeuvre l'actuelle réglementation qui privilégie le dialogue social pour prévenir les conflits. S'il s'engageait à l'appliquer, et notamment à engager des négociations dans la période d'un préavis de grève, il innoverait utilement en devenant l'un des premiers ministres de l'Education nationale à tout simplement respecter la loi...



## BASE ELEVES

Donnez votre avis : [ecoles@se-unsas.org](mailto:ecoles@se-unsas.org)

Dans sa déclaration faite à la CNIL en décembre 2004, le ministre de l'éducation nationale indique que « Base élèves premier degré » est un système de gestion administrative ayant pour objectif ... de permettre un pilotage et un suivi des parcours scolaires des élèves. »

La mise en place de base élèves comme outil de suivi de la scolarité des élèves nous semble intéressant. En effet le suivi de cohorte de la maternelle aux lycées nous donnera des éléments sur les déterminismes à l'oeuvre dans notre système éducatif.

Pouvoir analyser l'impact des redoublements, des passages anticipés, des aides apportées sur le devenir de nos élèves nous intéressent parce que la continuité éducative, qui est une réalité pour nos élèves, nous intéresse.

Dès le début de l'expérimentation, le SE-UNSA s'est inquiété de la sécurisation des données individuelles des élèves, en particulier celles concernant la date d'entrée sur le territoire ou celles relatives à la « langue et culture d'origine ».

Nous avons obtenu que ces données ne soient pas consultables par les élus et soient anonymées au niveau rectoral et ministériel.

Pour dénoncer et combattre les discriminations liées à l'origine notamment, nous manquons d'éléments statistiques. Ces données pourraient nous être apportés par base élèves. Mais le climat actuel autour des sans papiers nous incitent à renouveler notre consigne de prudence. Par principe de précaution, le SE-UNSA demande aux directeurs de ne pas remplir les champs « Date d'entrée sur le territoire français » et « Langue et Culture d'Origine ».

Pour recevoir le 4 pages édité par le SE-UNSA, écrivez à :  
Maison des Enseignants 32 Bd Lebas 59000 LILLE  
ou [59@se-unsas.org](mailto:59@se-unsas.org)

# LETTRE AUX EDUCATEURS DE NICOLAS SARKOZY

## N'est pas Jules Ferry qui veut...

Tel est le constat qui s'impose d'emblée à la lecture du *pensum* présidentiel infligé à tous les enseignants. Dans un style ampoulé à défaut d'être brillant, le président tente une opération de séduction tous azimuts : conservateurs ou progressistes, tous y trouveront un passage les confortant dans leurs convictions.

Au final, à force de vouloir plaire à tous, le président n'exprime pas une vision claire de l'école du XXI<sup>ème</sup> siècle, susceptible d'entraîner l'adhésion des personnels. En revanche, en opposant sans aucune argumentation « école de la qualité » et « école de la quantité », il justifie le seul objectif exprimé clairement, celui des réductions : réductions des horaires des élèves, réduction du nombre d'enseignants. La « revalorisation » des enseignants est subordonnée d'une part à la réduction de leur nombre, d'autre part à l'alourdissement de leur charge de travail.

A n'en pas douter, le président rate sa cible, et ne fournit guère de pistes à la « refondation » qu'il appelle de ses vœux. Emphase républicaine et imparfait du subjonctif n'y feront rien : ce texte ne marquera ni son temps, ni les esprits.

Si vous souhaitez recevoir la visite d'un(e) délégué(e) du Personnel SE-UNSA, merci de retourner la fiche ci-dessous complétée à :

**Maison des Enseignants 32 Bd Lebas 59000 LILLE**



**Demande de visite  
d'un(e) Représentant(e) du Personnel  
SE-UNSA**

Je soussigné(e) .....  
Enseignant(e) à l'école .....  
de ..... tél .....  
demande, en accord avec le(la) directeur(trice) de l'école, le  
passage d'un(e) délégué(e) du Personnel SE-UNSA  
(précisez lequel éventuellement .....),  
afin d'être informé(e) sur :

- ☐ l'avancement
- ☐ l'intégration PE et hors-classe
- ☐ le calcul du montant de la pension
- ☐ le mouvement du Personnel
- ☐ les opérations de changement de département
- ☐ le travail à temps partiel, le congé parental, la disponibilité...
- ☐ la position du SE-UNSA sur le(s) sujet(s) suivant(s) :

☐ autres .....  
Coordonnées personnelles  
Nom, Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Mél : .....  
Date : ..... Signature :

*En bref*



## PRET MOBILITE

Le prêt mobilité est une nouvelle prestation d'action sociale destinée à accompagner l'accès au logement locatif par "l'avance" de tout ou partie de la caution exigée lors de la conclusion d'un bail.

Il est destiné aux fonctionnaires, stagiaires et agents non titulaires directement rémunérés sur le budget de l'état.

Il est versé sous forme d'un prêt à taux zéro, limité aux dépenses réellement engagées et d'un montant maximal de 1000 euros. Il est remboursable sur une durée maximale de trois ans.

Pour en savoir plus :

Maison des Enseignants  
03 20 62 22 80 - 59@se-uns.org

## CONGE MATERNITE

L'article 30 de la loi 2007-293 sur la protection de l'enfance modifie certaines caractéristiques du congé de maternité, notamment les possibilités de report.

Pour recevoir notre documentation sur le sujet :

Maison des Enseignants  
03 20 62 22 80 - 59@se-uns.org

## Pourquoi adhérer au ?

-  J'ajoute ma force à celle des autres pour être mieux défendu et informé.
-  Je participe à la défense du Service Public tout en réfléchissant aux transformations nécessaires à notre système scolaire.
-  Je m'affirme comme citoyen. Une société sans contre-poids social n'est pas démocratique.
-  Ma cotisation donne à mon syndicat les moyens d'exister. Les cotisations sont ses seules ressources.
-  J'adhère à un syndicat autonome totalement indépendant des pouvoirs politiques, économiques et religieux.
-  J'adhère à un syndicat réformiste qui ne s'oppose pas systématiquement aux réformes dès lors que celles-ci sont réalisées après négociations.
-  J'adhère à un syndicat de négociation qui refuse de s'enfermer dans la seule protestation et qui est une force de propositions et d'efficacité.
-  J'adhère à un syndicat qui unit les enseignants de la maternelle au lycée et qui ne favorise pas la division catégoriel.
-  J'adhère à un syndicat qui sait oeuvrer dans la transparence.
-  Dans l'UNSA, avec les autres travailleurs du public et du privé, je participe à un syndicalisme laïque et européen qui respecte chacun.

Vous souhaitez recevoir nos parutions ou adhérer au SE-UNSA ? Merci de retourner le coupon ci-dessous à  
**Maison des Enseignants 32bd Lebas 59000 LILLE**

NOM : ..... PRENOM : .....  
Adresse : .....  
Tél : ..... Mél : .....@.....  
☐ souhaite adhérer au   
☐ souhaite recevoir les parutions du 